

INSTITUT DE FRANCE.

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 5 AOÛT 1880

PRÉSIDÉE

PAR M. V. SARDOU

DIRECTEUR.



PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{IB}

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE, RUE JACOB, 56

M DCCC LXXX

ARCHIVES
de
L'ACADÉMIE FRANÇAISE

ACADÉMIE FRANÇAISE

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU JEUDI 5 AOÛT 1880.

PROGRAMME DES PRIX DÉCERNÉS.

PRIX D'ÉLOQUENCE.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1880 :

Éloge de Marivaux.

Le prix a été décerné au discours inscrit sous le n° 30, portant pour épigraphe :

Qu'on me trouve un auteur célèbre qui ait approfondi l'âme, et qui, dans les peintures qu'il fait de nous et de nos passions, n'ait pas le style un peu singulier (Marivaux).

L'auteur est M. de LESCURE.

FONDATIIONS

DESTINÉES AUX ACTES DE VERTU.

PRIX MONTYON.

L'Académie a décerné :

Deux prix de *deux mille francs* :

- A M^{lle} CHAUVE, à Lyon, *Rhône*;
- A Jean-Étienne BARNIER, à Avignon, *Vaucluse*.

PRIX HONORÉ DE SUSSY.

L'Académie a décerné :

Deux prix de *deux mille francs* :

- A la dame veuve BATAILLE, à Poix, *Nord*;
- A Jean MANDEMENT, à Auterive, *Haute-Garonne*.

Six médailles de *mille francs* :

- A Louise CHEVALLIER, à Tréon, *Eure-et-Loir*;
- A Pierre MARTY, à Saint-Gaudens, *Haute-Garonne*;
- A Prudence HÉBERT, à Damville, *Eure*;
- A Louise-Eugénie Contoux, à Janville, *Calvados*;

- A *Louise* LETORD, hospice Leprince, à Paris ;
A *Geneviève* GUITARD, à Orthaguet-Sainte-Geneviève,
Aveyron.

Quarante médailles de *cinq cents francs* :

- A *Virginie-Fanié* PÉRET, à Caux, *Hérault* ;
A la dame veuve COSTE, à l'Isle-Adam, *Seine-et-Oise* ;
A la dame veuve GRAILLOT, à Cirey-sur-Blaise, *Haute-
Marne* ;
A la dame veuve ROUCHAUD, à Aubusson, *Creuse* ;
A la dame veuve BOBET, à Caudebec-lès-Elbeuf, *Seine-
Inférieure* ;
A la dame veuve DUVIVIER, à Pont-à-Marcq, *Nord* ;
AUX époux RENALDI, à Roquebillière, *Alpes-Maritimes* ,
A la dame JAGORET, à Lanvollon, *Côtes-du-Nord* ;
A *Élise* FENET, à Mahelma, *Algérie* ;
A *Marie* POLETTE, à Romanèche-Thorins, *Saône-et-Loire* ;
A *Anne* NOËL, rue du Perche, n° 6, à Paris ;
A la dame veuve MOINE, rue Saint-Placide, n° 7, à Paris ;
A *Marie-Rosalie-Madeleine* MAGNIN, rue Obligado, n° 4,
à Paris ;
A *Eugène* LOEUILLETTE, au Portel, *Pas-de-Calais* ;
A *Marie-Anne* MADIEC, rue Saint-Jean, n° 6, à Paris ;
A *Louis* SAVOURNIN, à Martigues, *Bouches-du-Rhône* ;
A *Jeanne* SAINT-GÉRAND, rue Godot de Mauroy, n° 31, à
Paris ;
AUX époux CHORIER, à Die, *Drôme* ;
A *Justine* POUJADE, à Toulouse, *Haute-Garonne* ;
A *Euphrosine* HYACINTHE, à Vaudrimesnil, *Manche* ;

- A *Clarisse-Anastasie* GUILLOU, à Montreuil-sur-Ille, *Ille-et-Vilaine* ;
A *Joséphine-Marie* CHANTREAU, à Paimbœuf, *Loire-Inférieure* ;
A *Charles-Nicolas* BOULAY, à Syndicat, *Vosges* ;
A *Élisabeth* AVALON, à Aurillac, *Cantal* ;
A *Sophie* JEANNE, à Millau, *Aveyron* ;
A *Louise* SABESSALES, à Nantes, *Loire-Inférieure* ;
A *Jeanne-Marie* LACROIX, à Marseille, *Bouches-du-Rhône* ;
A la dame veuve LEYNADIER, à Balaruc-les-Bains, *Hérault* ;
A *Anne* PELLETIER, à La Flèche, *Sarthe* ;
A *Thérèse* VIAL, à Beaurepaire, *Isère* ;
A *Julie* BRETON, à Blois, *Loir-et-Cher* ;
A *Léopoldine* MARTINET, à Niort, *Deux-Sèvres* ;
A la dame LEGENDRE, à Montjean, *Maine-et-Loire* ;
A la dame veuve TIXERAND, à Coubron, *Seine-et-Oise* ;
A *Philomène-Anne-Marie* LIENCY, à Sauveterre, *Aveyron* ;
A la dame LAMY, à Lixières, *Meurthe-et-Moselle* ;
A *Fanny* SAVARY, rue de Berlin, n° 23, à Paris ;
A *Sophie-Henriette* LUFIACRE, à Saint-Pryvé Saint-Mesmin, *Loiret* ;
A *Élisa* CÉLESTINE, à l'hôpital Saint-Antoine, à Paris ;
A *Pierre-Thomas* REBOUL, à Marseille, *Bouches-du-Rhône*.

PRIX SOURIAU.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à M. l'abbé LAMBERT, ancien aumônier de l'Institution nationale des sourds-muets de Paris.

PRIX MARIE LASNE.

Ces prix, de la valeur de *trois cents francs* chacun, doivent être donnés : « *de préférence aux plus pauvres, et autant que possible à ceux qui auront donné de bons exemples de piété filiale.* »

Ces prix sont attribués :

- A *Héloïse-Louise-Reine* LERÓY, à Montmirail, *Marne*;
- A *Magdeleine* ORCEL, dite *Annette*, à Corbelin, *Isère*;
- A *Marie* POUJOL, à Veyrières, *Cantal*;
- A *Marie* DAVY, au Hinglé, *Côtes-du-Nord*;
- A la dame DURAND, à Chambéry, *Savoie*;
- A *Louis-Séraphin* DÉGÉRINE, à Boulogne, *Seine*.

PRIX GÉMOND.

Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à M. *Édouard* VOISARD, au Havre, *Seine-Inférieure*.

PRIX LAUSSAT.

Ce prix, de la valeur de *trois cent cinquante francs*, est décerné à M. *Pierre GAUME*, place des Victoires, n° 2, à Paris.

PRIX ANONYME

FONDÉ PAR UNE PERSONNE CHARITABLE.

Ce prix de la valeur de *mille francs*, est décerné à *Marie ARGOUD*, au Perret-sur-Badinière, *Rhône*.

PRIX MONTYON

DESTINÉS AUX OUVRAGES LES PLUS UTILES AUX MOEURS.

L'Académie française a décerné deux prix de *deux mille cinq cents francs* chacun :

A M. LOUIS-H. FRÉCHETTE, demeurant à Montréal, (Canada), pour un volume de poésies intitulé : *Les fleurs boréales*. — *Les oiseaux de neige*. — *Poésies canadiennes*.
1 vol. in-12;